

le placement est élevé, plus il est avantageux au prêteur et plus onéreux par conséquent pour l'emprunteur.

Pour que l'emprunt puisse être utile à l'habitant, il faut qu'il puisse emprunter à un intérêt qui ne dépasse pas six par cent par an, avec remboursement à long terme ; ou à huit par cent sans remboursement ; c'est-à-dire que le deux par cent additionnel serait employé à amortir graduellement le capital emprunté.

Je suis décidément en faveur de l'amortissement forcé du capital par annuités. Sans cette annuité d'amortissement, le Cultivateur qui serait forcé de payer le capital à un moment où il ne serait peut-être pas préparé à le faire, se trouverait dans un grand embarras. Le Cultivateur a une récolte annuelle qui lui permet de rencontrer facilement ses intérêts d'emprunt et son annuité (deux par cent en sus de l'intérêt d'emprunt), mais il en est différemment du capital. Etant Cultivateur moi-même, j'en connais quelque chose.

Le relevé, quoiqu'imparfait, des obligations hypothécaires enregistrées ces dernières années dans quelques Comtés, révèle un état de chose vraiment alarmant pour la classe agricole. De mauvaises récoltes, la baisse dans les produits de l'Agriculture ont amené un grand nombre sur le penchant de leur ruine ; et pour éviter ce malheur ils ont eu recours à des emprunts onéreux, qui pour quelques années peuvent bien retarder ce qu'ils redoutaient, mais qui les y mènent sûrement quand le moment de payer le capital emprunté sera arrivé.

Des tentatives ont été faites par plusieurs personnes pour établir des *Banques de Crédit Foncier*, elles ont toutes avorté parce qu'elles portaient en elle le principe de leur avortion : L'IMPOSSIBILITÉ DE TROUVER DES ACTIONNAIRES ! En effet quand une Banque est faite pour prêter au plus bas taux d'intérêt possible, on ne peut espérer que les capitalistes y placeront leur argent et en deviendront Actionnaires.

Quelques-uns conseillent la formation de la Banque par le gouvernement, qui prêterait aux Cultivateurs sur